Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201776-20260701-DEL20260701_50-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Pléguien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1er juillet 2026

DATE DE LA CONVOCATION :
25 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mil vingt-six,
Le premier du mois de juillet à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Pléguien, sous la présidence de Madame Maëlig TAISSET, Maire.

Etaient présents :
TAISSET Maëlig, Maire
LE MÉHAUTÉ Claude, BOCHER Emilie, HERNOT Hervé, GOAZIOU Fabienne, Adjoints
DERRIEN Marylène, GOUEREC Nathalie, FOVET Karine, RAULT Frédéric, BRIAND Yvon, LE BLANC Stéphane, ~~CARON Guillaume~~, GUERVILLY Alan, MADEC Myriam, GALLIER Coline, Conseillers Municipaux,

Absents : CARON Guillaume

Secrétaire de séance : LE MÉHAUTÉ Claude

Personnel communal - modification du tableau des effectifs

Madame la Maire rappelle à l'assemblée qu'aux termes du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Enfin,

- les suppressions d'emplois
- les modifications excédant 10 % du nombre d'heures de service hebdomadaire et/ou ayant pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL

sont soumises à l'avis préalable du Comité Technique.

Madame la Maire rappelle que des mouvements de personnel interviennent cette année, avec notamment la mutation d'un agent administratif. Une procédure de recrutement va donc été engagée pour réorganiser les services administratifs.

La Maire propose à l'assemblée délibérante de procéder à une modification du tableau des effectifs, en fonction de la réorganisation interne envisagée.

La Maire propose de créer un emploi permanent d'adjoint administratif territorial, à temps complet (35/35e), pour exercer les fonctions d'agent d'accueil polyvalent, **à compter du 24 août 2026.**

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C sur les grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2e classe et adjoint administratif principal de 1e classe.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201776-20260701-DEL20260701_50-DE

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à article L. 332-8 2° ou L. 332-14 du Code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme et / ou d'une expérience professionnelle dans le secteur administratif des collectivités territoriales et notamment les mairies.

La Maire précise que l'agent actuellement sur ce poste basculera en interne sur des missions d'agent administratif et comptable.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Le régime indemnitaire instauré par la délibération n° DEL20210630-40 en date du 30 juin 2021 est applicable.

Il appartient au conseil de statuer sur cette proposition.

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le budget principal de la commune,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° DEL20210630-40 en date du 30 juin 2021 ;

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent pour pérenniser l'organisation des services administratifs de la mairie ;

Vu le tableau des effectifs ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ADOPTER la proposition du Maire, avec la création d'un poste d'adjoint administratif territorial pour les fonctions d'agent d'accueil polyvalent, à temps complet (35/35e) ;**
- **DE MODIFIER le tableau des emplois comme suivant :**

Effectif	Grade(s)	Emploi / fonctions	Qualité de l'emploi	DHS
Titulaires				
Filière administrative				
1	Attaché territorial	Secrétaire générale de mairie	Titulaire	35/35e
0	*Rédacteur*	*Secrétaire générale de mairie*	*Titulaire*	*35/35e*
1	Adjoint administratif	Agent comptable – binôme accueil	Stagiaire	35/35e
1	Adjoint administratif principal de 1e classe	Agent comptable – binôme accueil	Titulaire	35/35e
0	*Adjoint administratif principal de 2e classe*	*Responsable de l'accueil à la mairie/ Bibliothèque*	*Titulaire*	*30/35e*
1	Adjoint administratif Principal de 1e classe	Responsable Agence postale/ Temps périscolaires/	Titulaire	32/35e
0	Adjoint administratif Adjoint administratif principal de 2e classe Adjoint administratif principal de 1e classe	Responsable accueil polyvalent	Stagiaire	35/35e

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201776-20260701-DEL20260701_50-DE

Filière technique				
1	Adjoint technique principal de 2e classe	Aide maternelle et services généraux Accueil à l'agence postale (renfort)	Titulaire	28.50/35e
0	*Adjoint technique*	*Entretien ménager des bâtiments communaux, aide au service de la cantine et surveillance de la cour pendant la pause méridienne*	*Titulaire*	*21/35e*
0	*Adjoint technique*	*Entretien bâtiments communaux et services généraux*	*Titulaire*	*16/35e*
0	*Adjoint technique de 2e classe* *Adjoint technique de 1e classe* *Adjoint technique principal de 2e classe* *Adjoint technique principal de 1e classe*	*Agent technique polyvalent (Entretien bâtiments, voirie, réseaux, espaces verts)*	*Titulaire*	*35/35e*
1	Agent de maitrise principal	Agent technique polyvalent (Entretien bâtiments, voirie, réseaux, espaces verts)	Titulaire	35/35e
1	Adjoint technique	Agent technique polyvalent (Entretien bâtiments, voirie, réseaux, espaces verts)	Titulaire	35/35e
1	Adjoint technique principal de 1e classe	Agent technique polyvalent (Entretien bâtiments, voirie, réseaux, espaces verts)	Titulaire	35/35e
1	Adjoint technique principal de 2e classe	Aide de cuisine	Titulaire	19/35e
0	*Adjoint technique principal de 2e classe*	*Responsable du restaurant scolaire*	*Titulaire*	*27.50/35e*
0	*Adjoint technique principal de 1e classe*	*Responsable du restaurant scolaire*	*Titulaire*	*27.50/35e*
1	Adjoint technique	Gestion de la gestion de la salle communale associative, ménage des bâtiments communaux et gestion du temps périscolaire sur la pause méridienne.	Titulaire	28/35e
0	*Adjoint technique*	*Animation des activités périscolaires/de la garderie/ surveillance cour et maternelle pendant la pause méridienne* *Accueil à l'agence postale (renfort)*	*Titulaire*	*17/35e*
0	*Adjoint technique* *Adjoint technique principal de 2e classe* *Adjoint technique principal de 1e classe* *Agent de maîtrise*	*Responsable et cuisinier du restaurant scolaire*	*Stagiaire*	*28/35e*
1	Agent de maîtrise	Responsable et cuisinier du restaurant scolaire	Titulaire	28/35e
Filière animation				
1	Adjoint d'animation principal de 1e classe	Aide maternelle et agent périscolaire	Titulaire	30/35e

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201776-20260701-DEL20260701_50-DE

Contractuels				
0	*Adjoint administratif*	*Animation des activités périscolaires/de la garderie/ surveillance cour et maternelle pendant la pause méridienne Accueil à l'agence postale (renfort)*	*Contractuel Permanent*	*17/25e*
1	Adjoint administratif	Renfort agence postale	Contractuel Permanent	3/35e
1	Adjoint technique	Renfort équipe entretien bâtiments communaux, gestion salle associative et renfort temps périscolaire	Contractuel Accroiss. temporaire	13/35e

- **D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants,**
- **Que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 24 août 2026 ;**
- **D'AUTORISER la Maire, ou son représentant, à réaliser toute démarche afférente à ce dossier,**
- **INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.**

Fait et délibéré à Pléguien,
Les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

La Maire,
Maëlig TAISSET

Claude LE MEHAUTE
Secrétaire de séance